

PREFECTURE DE LA REGION AUVERGNE

DIRECTION RÉGIONALE
DES AFFAIRES CULTURELLES
AUVERGNE

ARRÊTÉ | 2004 | 361.

**portant inscription sur
l'inventaire supplémentaire des monuments historiques
de l'église Saint-Saturnin de Trézioux (Puy-de-Dôme)**

Le Préfet de la région d'Auvergne,
Préfet du Puy-de-Dôme,

*Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite*

- VU le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2;
- VU le décret du 18 mars 1924 modifié pris pour l'application de la loi du 31 décembre 1913 ;
- VU le décret n° 82-390 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des préfets de région ;
- VU le décret n° 99-78 du 5 février 1999 relatif à la commission régionale du patrimoine et des sites et à l'instruction de certaines autorisations de travaux ;
- LA commission régionale du patrimoine et des sites de la région Auvergne entendue en sa séance du 29 octobre 2004 ;
- VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDÉRANT que l'église de Trézioux, édifice doté d'une double nef aux volumes peu courants, qui a gardé son décor peint des XV et XVIème siècles, présente au point de vue de l'histoire et de l'architecture un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation ;

/ ... /

ARRÊTE

ARTICLE 1er - Est inscrite sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques l'église **Saint-Saturnin de Trézioux (Puy-de-Dôme)** en totalité située sur la parcelle n° 739 d'une contenance de 5 a 58 ca figurant au cadastre section **E** et appartenant à la commune depuis une date antérieure au 1^{er} janvier 1956.

ARTICLE 2. - Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au ministre de la culture et de la communication, sera publié à la conservation des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de l'État dans le département du Puy-de-Dôme.

ARTICLE 3. - Il sera notifié au préfet du département et au maire de la commune propriétaire intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

29 DEC. 2004

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le préfet de la région d'Auvergne,


Jean-Michel BÉRARD

Pour ampliation
Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur administratif du SGAR - Auvergne



Jean-Pierre MACHETEAU

Certifié Conforme
Le Conservateur Régional des
Monuments Historiques,


Marie-José CARROY-BOURLET